

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Février 2026

Le vingt-trois février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Rochechoumbe, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Yvon MAUDUIT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Christine SAUZE, Martine COHEN, Mireille GUIVARC'H, Mrs Jean-Yvon MAUDUIT, Éric TOULOUZE, Patrick PIGEYRE, Pierre-Yves GUMÉRY, Matthieu DEBORNE

ABSENT : M. Jean-Louis BATTAGLIA

PROCURATIONS : Néant

Mme Martine COHEN a été désignée comme secrétaire de séance.

➤ **Compte-rendu du 1^{er} Décembre 2025**

Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2025. Il demande s'il y a des remarques à formuler au compte-rendu et propose le vote. Aucune modification n'est signalée par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve avec 08 voix POUR le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} Décembre 2025.

➤ **Restauration de l'église du centre-bourg suite au séisme du 11/11/2019 : demande de subvention auprès du Département-dispositif Atout Ruralité annule et remplace la délibération n°32-2025 du 1^{er} décembre 2025**

Monsieur le Maire expose que les travaux de restauration de première urgence de l'église du centre-bourg (touchée par le séisme du 11/11/2019), dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'une étude préalable à **240 000.00 € HT pour la phase 1 et 100 000.00 € HT pour la phase 2 soit 408 000.00 € TTC avec aussi les honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de 47 600.00 € HT soit 57 120.00 € TTC** devraient pouvoir être lancés en 2026.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre du dispositif Atout Ruralité.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
NEANT			
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	116 280.00	30%
Région		100 000.00	25.80 %
Département	Atout Ruralité	93 800.00	24.20 %
...			
Auto-financement			
Fonds propres			
Emprunt	Prêt bancaire	77 520.00	20 %
Total HT		387 600.00	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 2^{ème} semestre 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : fin 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2027

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 387 600.00 € HT soit 465 120.00 € TTC

- approuve le plan de financement exposé

- autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du département de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité d'un montant de 93 800.00 € et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

➤ FUL 2026 : Fonds Unique Logement

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier envoyé comme chaque année par la Présidente de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale et par la conseillère départementale déléguée en charge du logement concernant les aides apportées par le Fonds Unique Logement à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement décent ou s'y maintenir.

Il est indiqué que le renouvellement de la participation des communes est primordial. La commune est ainsi sollicitée quant à une participation volontaire au Fonds au titre de l'exercice 2026 avec comme montant indicatif 0.45 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de contribuer au Fonds Unique Logement (FUL) pour l'année 2026 à hauteur de 105.30 € (234 habitants x 0.45 €).

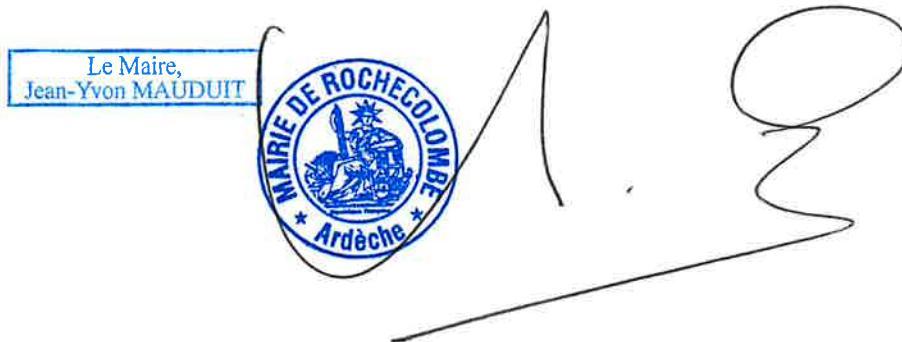
➤ **Questions et informations diverses**

Le 1^{er} adjoint en charge de la voirie évoque la réalisation, au début du mois, de zones de croisement sur la route du Merlas.

M. le Maire explique que le service des archives départementales a procédé à un récolement des objets protégés au titre des Monuments Historiques à l'église de Sauveplantade. Le dernier avait eu lieu en 2010. La personne chargée de cet inventaire a constaté la disparition d'une croix en laiton. Toute personne pouvant donner des informations est priée de les transmettre à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h40.

Le Maire,
Jean-Yvon MAUDUIT

The image shows a blue official stamp of the Municipality of Roche-Colombe, Ardèche. The stamp is circular with the text "MAIRIE DE ROCHECOLOMBE" at the top and "Ardèche" at the bottom, flanked by two stars. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff. To the right of the stamp is a large, stylized handwritten signature in black ink.